

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 février 2012

DCM N°12-02-04

Objet : Versement de la contribution financière 2012 à l'EPCC Centre Pompidou-Metz.

Rapporteur : M. SCHUMAN, Conseiller Délégué

Dans le cadre de la convention d'objectifs signée avec la Ville de Metz, le Centre Pompidou-Metz sollicite une contribution financière pour l'année 2012 de 400 000 €.

Poursuivant le succès public de l'exposition inaugurale « Chefs d'œuvre ? », l'exposition carte blanche de Buren, puis celle des frères Bouroullec en septembre ont permis d'accueillir 600 000 visiteurs sur l'année 2011 confirmant la position du Centre Pompidou-Metz comme un des établissements culturels les plus visités en France.

S'agissant de la programmation 2012, deux expositions phares vont être proposées au public. D'une part du 26 mai au 24 septembre 2012, l'exposition intitulée « 1917 » se développera dans la grande nef et la galerie 1. Figureront dans les œuvres présentées, le rideau de scène du ballet « Parade » de Pablo Picasso (la plus grande œuvre de l'artiste dans le monde) et « Fountain » de Marcel Duchamp. D'autre part du 9 septembre 2012 au 9 janvier 2013 une rétrospective sans précédent en Europe de l'artiste américain Sol LeWitt (1928-2007). Autour d'un corpus de dessins muraux installés dès le 4 mars 2012, l'exposition présentera la collection personnelle de l'artiste aux côtés de structures, dessins sur papier, photographies, livres d'artistes et œuvres graphiques de Sol LeWitt. Parallèlement aux expositions temporaires, se poursuivra une offre artistique pluridisciplinaire régulière présentée dans le forum, l'auditorium et le studio ainsi qu'une programmation jeune public.

S'agissant du budget primitif 2012 de l'EPCC, validé en CA du 9 décembre 2011, il s'élève à 12 500 000 € en dépenses et recettes pour une sollicitation de la Ville à hauteur de 400 000 €. La Région Lorraine est sollicitée pour une participation à hauteur de 4 M€ et la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole pour 4,6 M€. Le Centre Pompidou-Metz entend réaliser 2,750 M€ de recettes propres et 750 000 € de mécénat.

Il est donc proposé de verser une contribution inchangée de 400 000 € pour le fonctionnement du Centre Pompidou-Metz en 2012 et de réaliser ce paiement en deux versements, le premier à l'issue du vote du Conseil Municipal et le second à la réception du bilan de l'année 2011 et du rapport d'activités du Centre.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

Vu les décisions du Conseil d'Administration de l'EPCC Centre Pompidou-Metz en date du 9 décembre 2011,

Vu la convention de partenariat signée entre la Ville de Metz, la Région Lorraine, l'Etat, Metz Métropole et l'EPCC Centre Pompidou-Metz en date du 24 juin 2010,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

De verser à l'EPCC Centre Pompidou-Metz une contribution de 400 000 euros. Cette contribution sera versée en deux acomptes : le premier acompte en mars 2012 et le second au vu de la réception du bilan comptable et du rapport d'activités de l'année 2011.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM :

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ